



Fiche métier : Commissaire de bord

Descriptif :

Ce poste n'existe que sur les paquebots ou les ferries. Le commissaire de bord est responsable de toute l'activité commerciale à bord, de l'accueil, du confort et du divertissement des passagers (service, hébergement en cabines, restauration, bars, boutiques, animations, discothèque, piscine...). Il est assisté par un lieutenant ou des responsables restauration et hôtellerie et d'une équipe d'agents du service général : hôtesses, garçons, cuisiniers, boulangers, barmen, musiciens... C'est lui qui gère l'ensemble du personnel hôtelier.

En cas d'urgence, comme tout membre de l'équipage, il est chargé de la sécurité, et notamment de celle des passagers. Le métier implique donc un contact constant avec le public, d'excellentes aptitudes à la communication et une bonne résistance au stress. Faire face à des réclamations ou à des incidents est son lot quotidien. Par ailleurs, la pratique de plusieurs langues étrangères est indispensable. A bord, les horaires de travail n'existent pas au sens propre. C'est pourquoi le temps de travail est basé sur une alternance de périodes de navigation et de périodes de congés.

Les commissaires de bord sont :

- soit officiers de la marine marchande (le commissaire de bord est marin)
- soit professionnels de l'hôtellerie ou de la restauration (le commissaire de bord n'est pas marin).

Par exemple, à la SNCM et chez Brittany Ferries, 95 % des commissaires de bord sont officiers de la marine marchande. C'est-à-dire qu'ils sont polyvalents et alternent trois fonctions : officier pont, officier machine et commissaire de bord

Conditions de travail :

- Sur un navire à passagers (paquebot ou ferry)
- Travail en équipe (de 30 à 100 personnes)
- Le rythme de travail varie selon le type de navires. Il est basé sur une alternance de périodes de navigation et de périodes de congés. Sur un paquebot (ou navire de croisière), les embarquements durent en moyenne de 1 à 3 mois. Pour 1 mois de navigation, environ 25 jours de repos à terre. Sur un ferry qui parcourt une courte distance (France/Angleterre ou continent/Corse), l'alternance navigation/congés peut être de 7 jours/7 jours.

Salaires :

Le salaire moyen d'un commissaire de bord dit « marin » (officier de la marine marchande) est de 3 200 à 3 900 euros bruts/mois. Bien que le salaire du commissaire de bord « non-marin » (professionnel du management hôtelier) varie selon les compagnies, les diplômés, le niveau de compétence ou de notoriété, il reste proche de celui des commissaires « marin ».

Formations / Ecoles :

- *Commissaire de bord « marin »* : la formation des Officiers de la marine marchande (accessible sur concours ou sur dossier pour les bac +2) se déroule en 5 ans :
 - 3 ans d'école avec stages de navigation dès la 1^{ère} année
 - 1 an de navigation (possibilité de les faire en plusieurs embarquements)
 - retour à l'école pendant 1 an pour obtenir le diplôme d'officier première classe de la marine marchande
 - 1 mois de stage dans une école de management de l'hôtellerie et de la restauration peut compléter la formation du commissaire de bord.

Les formations sont dispensées dans les ENMM (Ecoles Nationales de la Marine Marchande) du Havre et de Marseille.

- *Commissaire de bord « non marin »* : diplômes de l'hôtellerie ou de la restauration, puis différents stages de « maritimisation ». Cette formation permet de gravir les échelons au travers de « bourses à l'emploi ». On peut ainsi commencer sa carrière en tant que serveur ou hôtesse de la compagnie et devenir commissaire de bord après une quinzaine d'années d'expérience.

Le + du métier :

Cécile BRUN, 32 ans, commissaire de bord « marin » à la SNCM, raconte : « Un jour, on nous appelle aux machines du **Napoléon Bonaparte**. Deux mois plus tard, on se retrouve sur le pont du **Corse**. La saison suivante, on est sur le **Danielle Casanova...** ». En effet, à la SNCM notamment, une carrière d'officier ne se résume pas uniquement au métier de commissaire de bord. Après un certain temps passé dans cette fonction, le commissaire peut évoluer vers d'autres fonctions d'officier. Le principal atout de Cécile, c'est son adaptabilité étonnante à un environnement à chaque fois renouvelé. Si parfois l'exercice est difficile, elle reconnaît que ses métiers n'en sont que plus intéressants. « On ne s'ennuie jamais. Entre deux périodes à terre, c'est toujours très dense, passionnant. On part en général pour 15 jours à un mois, avec des journées bien remplies ».